

Communiqué de Presse

Unité de Communication du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Réf: 491f08

Tel: : +33 3 90 21 49 36

Fax : +33 3 88 41 27 51

congress.com@coe.int

www.coe.int/congress



47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le séminaire de Chernihiv appelle à renforcer l'efficacité de la coopération transfrontalière et interrégionale

Chernihiv, 01.07.2008 – Un séminaire sur la coopération transfrontalière et interrégionale et l'eurorégion du Dniepr s'est tenu le 30 juin à Chernihiv, en Ukraine. Les participants ont adopté une déclaration finale affirmant l'importance de la coopération transfrontalière et interrégionale pour dépasser les clivages et jeter des ponts au-delà des frontières.

La déclaration finale du séminaire invite les Etats membres à faciliter la coopération transfrontalière et interrégionale, moyen efficace de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale. Elle appelle également les Etats à soutenir les processus de régionalisation dans le respect des principes du projet de charte européenne de la démocratie régionale, et à prendre les mesures nécessaires en vue de l'adoption de cette future convention du Conseil de l'Europe.

Au cours du séminaire, les participants ont aussi examiné les manières de développer durablement la coopération transfrontalière et interrégionale en levant les obstacles administratifs, pratiques et juridiques.

Selon eux, l'eurorégion du Dniepr est un moyen de donner une impulsion à la coopération transfrontalière et interrégionale entre l'Ukraine, la Fédération de Russie et la République du Bélarus.

Les conclusions du séminaire recommandent également aux autorités ukrainiennes d'adopter un ensemble de mesures visant à promouvoir la coopération transfrontalière en créant un cadre juridique et en dégageant des ressources financières. Les autorités ukrainiennes sont par ailleurs invitées à renforcer la capacité institutionnelle des collectivités locales et régionales en ce qui concerne la mise en œuvre de projets de coopération transfrontalière, au moyen notamment de programmes nationaux de formation des fonctionnaires territoriaux et des élus.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès : Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions : Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques : Groupe Socialiste (SOC), Groupe Parti Populaire Européen – Démocrates Chrétiens (PPE/DC),

Groupe Indépendant et Libéral Démocratique (GILD)